

Fin des cours à 17h45 à l'École de Musique

Depuis le lundi 4 janvier, l'école municipale de musique a pu **reprendre son activité pédagogique**. Suite aux annonces du gouvernement le 14 janvier 2021, des adaptations sont mises en place.

Les activités en présentiel sont maintenues pour les élèves mineurs jusqu'à 17h45

Compte tenu du couvre feu, **les cours ne pourront se dérouler au delà de 17h45** (rappel le couvre feu entre en vigueur à 18h). Par conséquent, il est possible que le créneau de cours de votre enfant soit déplacé.

L'établissement est autorisé à accueillir uniquement les élèves mineurs. Pour les adultes, la continuité pédagogique (à distance) mise en place depuis le 2 novembre, reste en vigueur.

La municipalité mets tout en œuvre pour que le déroulement de la saison puisse se poursuivre dans les meilleures conditions.

Cas nécessitant la suspension temporaire des cours à l'école de musique

Vous trouverez ci-dessous la liste des situations qui devront amener les élèves à suspendre temporairement la fréquentation de l'École de musique.

> L'ÉLÈVE EST MALADE

Si l'élève présente les symptômes d'une maladie, quels qu'ils soient (nez qui coule, toux, maux de tête, courbatures...), il doit impérativement suspendre sa fréquentation de l'école de musique jusqu'à ce qu'il soit guéri. Il est recommandé de consulter le médecin traitant pour éviter tout risque d'infection à la COVID-19.

Si l'élève a de la fièvre, il ne sera pas autorisé à accéder aux locaux.

> L'ÉLÈVE A PASSÉ UN TEST DE DÉPISTAGE COVID-19

Si l'élève a passé un test de dépistage COVID-19, il doit suspendre sa fréquentation de l'école de musique en attente des résultats du test. Il ne reviendra à l'école de musique que si son test est négatif.

> L'ÉLÈVE EST UNE PERSONNE TESTÉE POSITIVE À LA COVID-19

L'élève a été testé positif à la COVID-19, il doit impérativement suspendre sa fréquentation de l'école de musique conformément à la demande des autorités de santé. Il ne retournera qu'à l'École de Musique qu'après accord des autorités de santé.

> UN MEMBRE DU FOYER DE L'ÉLÈVE EST UNE PERSONNE TESTÉE POSITIVE À LA COVID-19,

Si un membre de votre foyer (adulte ou enfant) a été testé positif à la COVID-19, l'élève ne doit pas se rendre à l'École de Musique. Vous devez suivre les recommandations des autorités de santé et l'élève pourra retourner à l'École de Musique seulement après accord médical.

> **L'ÉLÈVE EST CAS CONTACT D'UNE PERSONNE POSITIVE À LA COVID-19**

S'il l'élève a été identifié cas contact en dehors de l'école de musique, il doit impérativement suspendre sa fréquentation de l'école de musique conformément à la demande des autorités de santé. Il ne reviendra que si son test est négatif.

> **UN MEMBRE DU FOYER DE L'ÉLÈVE EST CAS CONTACT D'UNE PERSONNE POSITIVE À LA COVID-19**

Si un membre de votre foyer (adulte ou enfant) est identifié cas contact d'un cas confirmé COVID-19, l'élève ne doit pas se rendre à l'École de Musique. Le retour à l'école de musique se fera seulement après que le cas contact du foyer ait reçu un avis médical favorable de fin de mise à l'isolement.

Dans tous les cas, il est également impératif de prévenir :

- > le secrétariat de l'École de Musique par email (mberthelot@sagl.fr) ou par téléphone (07.62.28.62.79)
- > le Directeur de l'École de Musique par email (arousseau@sagl.fr) ou par téléphone (06.07.24.48.89/02.40.26.44.70)

> **SUSPICION COVID DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE**

En cas de suspicion de la COVID-19 chez un élève ou si un élève présente des symptômes quelconques, il doit se signaler immédiatement auprès des enseignants et à l'administratif de l'école de musique. Il est alors placé dans une pièce prévue à cet effet. Un proche est informé dans les meilleurs délais de manière à ce que l'élève puisse regagner son domicile. L'élève est alors invité à prendre un avis médical, à respecter le protocole décrit plus haut.



MAIRIE

Place Millénia

44860 Saint-Aignan de Grand Lieu

Du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-17h30

Fermée le jeudi après-midi



02 40 26 44 44



CONTACTEZ-NOUS